

DEI PART, MOBILE & GAB : Consulter son épargne

FICHE PRATIQUE
version 2022 03



Le client doit détenir au moins un contrat d'épargne

Canaux disponibles:

- Application Mobile
- DEI
- GAB

■ Pour qui ?

1 Je suis



Un client particulier

2 Je possède

- Un contrat d'épargne
- Un abonnement Banque à Distance

■ Quel contrats sont gérables ou consultables via la BAD ?

Le client titulaire d'un accès BAD voit apparaître via son mobile ou son DEI, tous les contrats dont il est titulaire, mais également les contrats pour lesquels il est mandataire ou représentant légal.

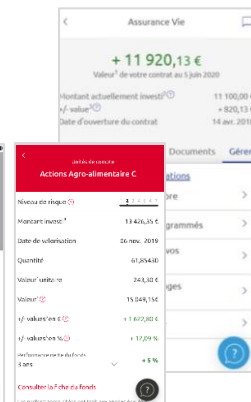
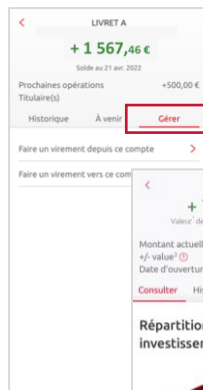
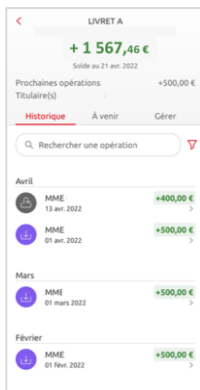
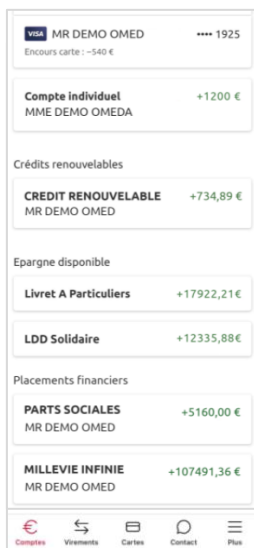
Point d'attention :

Des restrictions peuvent apparaître pour certains types de contrats (assurance vie, contrats sous nantissement... etc.)

■ Le parcours client sur le Mobile

1 Le client se connecte à son application mobile BANXO et accède à ses Comptes

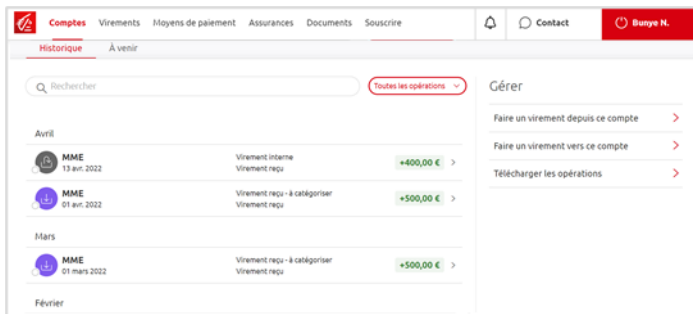
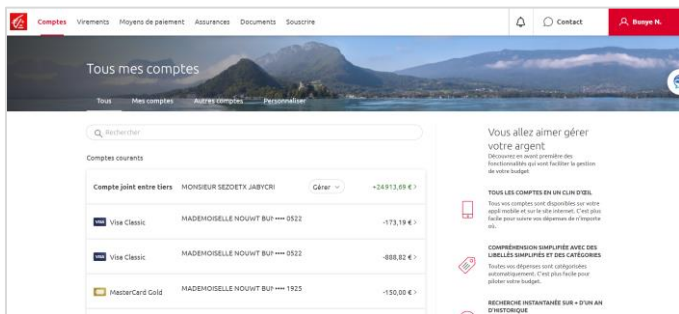
2 Par un simple clic, il accède à l'historique de ses comptes d'épargne et des comptes sur lesquels il détient une procuration ou est représentant légal.



DEI PART, MOBILE & GAB : Consulter son épargne

■ Le parcours client sur DEI

- 1 Le client se connecte et accède à l'onglet « Comptes »
- 2 Puis il clique sur la ligne du compte d'épargne pour accéder à l'historique. Il a la possibilité de faire un virement depuis ou vers ce compte et de télécharger les opérations.



Le client peut accéder à la synthèse des ses contrats et des contrats sur lesquels il est mandataire.

■ Le parcours client sur un GAB

- 1 Le client insère sa carte bancaire sur un automate de la CE
- 2 Il choisit de consulter ses comptes ou sur un des comptes pour lequel il est autorisé (sous réserve de détenir le service AUTOMATE et que le service LSE - Libre Service Bancaire - soit paramétré)

